



## 2e Edition du

## « Marché Nocturne » de Mougou

**Samedi 23 septembre 2017**

**Ouverture au Public de 18h30 à 23h30**

**Installation à partir de 15h30 et jusqu'à 18h**

### Bulletin de Pré-Réserve d'une Place de Stand

Raison Sociale : .....

Enregistrée sous le numéro : ..... (Indiquer le SIRET...)

Chambre de Commerce (CCI)

Chambre de Métiers & Artisanat (CMA)

Préfecture

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone Fixe : ..... Portable : .....

Courriel / Mail : .....

Représenté par : Nom : ..... Prénom : .....

En qualité de : .....

Activité : .....

Produits présentés : .....

.....

.....

Stand 2 mètres

Mètre(s) supplémentaire(s) : ..... (5€/mètre)

Déclaration sur l'honneur des informations mentionnées ci-dessus et du respect des notifications transmises par l'association organisatrice (les Bulletins incomplets ne pourront être valables).

J'accepte les conditions de participation et le règlement intérieur (ci-joints).

**Nom Prénom – Date & Signature**

**A retourner avant le 15 septembre 2017 à L'Association ACLAM (2 rue Jacques Bujault -Boulangerie Cornuault- 79370 MOUGON)**

- Le présent Bulletin complété, approuvé et signé
- Une Caution de 10€ (cf. Règlement Intérieur)
- La copie de la pièce d'identité et du document attestant l'existence de la structure (KBis...)

Passer le délai du 15 septembre 2017, merci de prendre contact avec nous : [association@aclam.fr](mailto:association@aclam.fr)

Tout dossier incomplet ou erroné, manquement de pièces ainsi que le non-respect des délais d'inscription pourront rendre l'inscription nulle.



**Association ACLAM**

06-36-71-89-86

[marchenocturne@aclam.fr](mailto:marchenocturne@aclam.fr)

<http://www.aclam.fr>

La mairie de Mougou n'étant pas organisatrice, pour toute question contacter l'ACLAM aux coordonnées ci-dessous.



## 2e édition du « Marché Nocturne » de Mougou

**Samedi 23 septembre 2017**

**Ouverture au Public de 18h30 à 23h30**

**Installation à partir de 15h30 et jusqu'à 18h**

### REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ NOCTURNE

**Pour que le Marché Nocturne se déroule dans un esprit de convivialité et de respect mutuel de chacun ; nous vous rappelons les règles que nous vous engageons à respecter.**

#### 1- Admission :

Le bureau organisateur se réserve le droit d'accepter ou refuser une candidature. En cas de refus le souscripteur aura été informé de la décision du bureau dans les dix jours qui ont suivi son inscription.

- En cas d'annulation de l'inscription de l'exposant « AVANT » la quinzaine qui précède la manifestation
- Passé ce délai, un exposant qui renoncerait à participer à ce Marché Nocturne, sauf cas grave, les versements resteraient acquis

#### 2- Emplacements :

- Les emplacements ne sont pas acquis et sont attribués au fur et à mesure des inscriptions par les organisateurs.
- Des zones d'emplacements réservées pour les handicapés seront définies et accessibles au plus proche de l'espace du Marché Nocturne.
- L'installation des stands d'expositions est fixée de 15h30 à 18h00. Les organisateurs seront présents pour accompagner le bon déroulement de l'installation.

#### 3- Annulation/Intempéries :

L'organisateur étant le seul habilité à décider d'une éventuelle annulation du Marché Nocturne particulièrement pour des raisons climatiques, le remboursement ne sera effectué qu'avec l'accord du bureau de l'ACLAM.

#### 4- Installation:

- L'emplacement à l'issue de la manifestation devra être aussi propre que vous l'avez trouvé en arrivant.
- Des sacs poubelle seront mis à disposition sur chaque stand afin de permettre l'enlèvement de tous les objets destinés à être jetés.
- Aucun exposant ne pourra disposer son installation de manière à gêner la sécurité, barnum ou parasol compris. (Le passage des véhicules de secours en cas d'une intervention doit être assuré).
- Les exposants ne pourront pas changer de place, sans l'accord du bureau organisateur.
- La courtoisie, la politesse et l'entrain faciliteront l'esprit de convivialité souhaité pour cette manifestation.

#### 5- Propreté du site :

- Il est interdit de laisser sur les emplacements des débris ou objets invendus quelle qu'en soit la taille
- Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et la propreté du site.

#### 6- Sécurité :

- Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé à quitter les lieux avant 23h30.
- Préalablement informés les exposants seront entièrement responsables des éventuels débordements sur la voie publique.
- Nous demandons aux exposants d'être très vigilants pour éviter tout risque d'incendie.

#### 7- Assurances :

- Le bureau décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de toute nature.
- Les exposants feront leurs affaires personnelles de toute assurance garantissant tous les risques attenants à leur Stand (dégustation...)
- La surveillance du stand incombe à l'exposant durant la durée du Marché Nocturne.

#### 8- Dispositions Générales :

- Lors de l'inscription, les exposants se sont engagés sur l'honneur sur les informations demandées et conformes à la législation en cours.
- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable sur les manquements qui pourraient être amenés à être constatés par les autorités pouvant effectuer des contrôles sur les personnes et marchandises.
- Une attitude agressive orale ou physique sur un membre de l'organisation, une attitude pouvant nuire à l'ordre public, l'organisateur se réserve le droit d'agir pour ramener la tranquillité et la sérénité.

#### 9- Vente de Boissons et Alimentaire :

La dégustation et la vente de boissons alcoolisées doit faire l'objet d'une autorisation préalable (par l'exposant lui-même), de même que le nombre d'exposants alimentaires est limité par l'organisateur.

#### 11- Alimentation Electrique :

- Le matériel électrique est à votre charge. Le branchement électrique disponible en fonction de nos moyens et dans la mesure du possible.
- L'usage d'éclairages à faible consommation électrique est demandé (LED, ampoule classe A...).



**Association ACLAM**

06-36-71-89-86

marchenocturne@aclam.fr

<http://www.aclam.fr>